

Souscription d'Assurance

à retourner dès réception du présent dossier

Nom de l'événement :
 Société exposante :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Nom du responsable : Prénom :
 Tél. :

Garanties : Vous êtes assurés pour une valeur de 16 000 €

Dans le cadre de votre participation à ce salon, la société Spat (organisatrice de cet événement) a mis en place, en collaboration avec le cabinet EXA Courtage, une police d'assurance « Tous risques exposition » garantissant les vols et dommages survenant à tous vos matériels et agencements. La garantie s'exerce pour « tous dommages, montage et démontage y compris les risques de transports effectués par transports publics » ; hors objets personnels, espèces et valeurs. Compte tenu de précédents litiges, liés pour certains exposants à l'absence ou l'insuffisance de couverture des risques inhérents à leurs présences sur le salon, la souscription à ce contrat d'assurance est obligatoire en deca d'une couverture de valeur assurée équivalente à 16 000 €. Au delà de cette valeur, l'exposant est libre de contracter une assurance complémentaire.

■ CONDITIONS TARIFAIRES

Le montant est forfaitaire et indépendant de la surface du stand

- Valeur assurée : 16 000 €
- Coûts : 150.50 € HT (180 € TTC)
- Franchise : 230 € par sinistre et par exposant

Je souscrit en complément de l'assurance de base obligatoire : valeurs assurées 16 000 € // coûts : 150,50 € HT (180 € TTC)

■ ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES FACULTATIVES

- Valeurs assurées : de 16 001 € à 25 000 € // coûts = 196.50 euros HT (235 € TTC)
- Valeurs assurées : de 25 001 € à 40 000 € // coûts = 271.70 euros HT (325 € TTC)
- Valeurs assurées au delà de 40 000 euros // coûts = 0.50% TTC du capital supplémentaire à assurer

Autres couvertures facultatives

- Écran plasma et LCD : 0.80 % TTC du capital à assurer
- Objets fragiles : 0.50 % TTC du capital en dépassement des seuils de valeurs pré cités

■ RAPPEL D'OBLIGATIONS

- En cas de vol, un dépôt de plainte doit être effectué, sous 24 heures maximum, auprès du commissariat le plus proche du lieu d'exposition (9, place Défense 92 800 Puteaux - 01 47 75 51 00)
- Toutes demandes d'informations ou, déclarations de sinistre avec le dépôt de plainte devront être adressées au :
Cabinet EXA Courtage - Michel Tirard - 10 rue de Châteaudun 75009 Paris - Tél. : 01 44 94 07 03 fax : 01 44 94 07 01

■ MOYENS DE PROTECTION NÉCESSAIRES

- En période d'ouverture, les exposants devront demeurer sur leurs stands (y compris en période de montage et démontage)
- Le salon devra bénéficier d'un service de gardiennage professionnel 24h/24 mis en place par l'organisateur (contrat à justifier en cas de besoin). A cette condition, la garantie vol sans effraction sera accordée en dehors des heures d'ouverture
- Particularités du matériel informatique, écrans, plasma et LCD

Les ordinateurs portables ainsi que le matériel informatique (écrans plasma et LCD si assurance complémentaire) devront être fixés ou attachés par des systèmes de sécurité adaptés à ce type de matériels. En période de fermeture, les ordinateurs portables devront être retirés des stands.

Adressez ce formulaire accompagné du chèque correspondant à l'ordre du cabinet EXA Courtage à
 EXA Courtage – Michel Tirard – 10 rue de Châteaudun 75009 Paris - N°ORIAS 07 005 599

le : à :

SIGNATURE précédée de la mention Lu et Approuvé

Cachet